



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **jeudi 16 décembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCAATION</b>	
Date	10/12/2010
Affichage	10/12/2010

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

**Etaient Représentés :**

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie  
 MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille  
 MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard  
 RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia  
 ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philipp  
 NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine  
 ROUBAUD Sabin pouvoir à FERRUS Christian

**THEME : PATRIMOINE 6**

**OBJET : CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC LE  
MINISTERE DE LA CULTURE ET  
DE LA COMMUNICATION  
CONTRIBUTION AU SITE  
HISTOIREDESARTS.CULTURE.FR**

**Absents-Excusés :** GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Yvon AIGUIER

Depuis novembre 2009, le Ministère de la culture propose un annuaire d'histoire des arts. Cet outil met à la disposition de la communauté éducative des ressources numériques produites par les établissements publics et indexées en fonction du nouvel enseignement de l'histoire des arts au primaire, collège et lycée.

Le Département des programmes numériques au Secrétariat général procède, actuellement, à l'enrichissement de ce site grâce à l'entrée dans la base de données de ressources produites par des structures culturelles régionales.

Le ministère a repéré sur le site Internet de Briançon des documents répondant aux critères de l'enseignement d'histoire des arts. C'est pourquoi il souhaiterait pouvoir référencer ces dossiers dans l'annuaire consultable à l'adresse [www.histoiredesarts.culture.fr](http://www.histoiredesarts.culture.fr).

La vocation de cet outil n'est pas d'être une encyclopédie sur l'histoire des arts mais de proposer à des enseignants des pistes pour la préparation de leurs cours. Il s'agit d'offrir aux enseignants et partenaires du système éducatif une réponse rapide à leurs besoins dans un domaine nouveau pour eux.

La convention ci-jointe fixe les modalités de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette initiative.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-jointe, le ou les éventuels avenants à ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

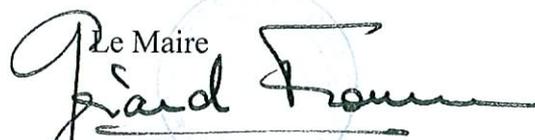
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
  
Gerard FROMM

TRANSMIS LE 20 DEC. 2010

PUBLIÉ LE 20 DEC. 2010

NOTIFIÉ LE

# PARTENARIAT

## ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Ministère de la culture et de la communication  
Représenté par le Secrétaire général du ministère de la culture et de la communication  
**ci-après dénommé « MCC », d'une part,**

## ET conjointement

La Ville de Briançon,  
Représentée par son Maire en exercice , Gérard FROMM  
**ci-après dénommé « le partenaire », d'autre part,**

### Préambule

Définition du projet : contribution à la mise en place d'un nouveau site du ministère de la culture et de la communication « [histoiredesarts.culture.fr](http://histoiredesarts.culture.fr) », organisé selon les axes du nouvel enseignement de l'histoire des arts (B.O. n°32 du 28 août 2008. Ministère de l'éducation nationale). Ce site se présente comme un annuaire aiguillant les recherches des internautes, en particulier des enseignants et médiateurs culturels, directement vers des ressources de type éducatif en ligne sélectionnées d'un commun accord sur les sites des établissements culturels. Les résultats des recherches sont constitués de 3 éléments : un hypertexte, une hyperimage réalisée à partir de captures d'écran du ou des sites du partenaire et des fiches descriptives rédigées par le ministère en liaison avec le ou les contributeurs de l'établissement partenaire, en utilisant des informations et données présentes sur le ou les site(s) de ce dernier et/ou des fiches rédigées par ses soins.

## Chapitre 1 – Généralités

### Article 1 - Définitions

1° On entend par hyperlien, la connexion reliant des ressources accessibles par des réseaux de communication dont le réseau internet. Il est composé notamment des éléments suivants, visibles ou non pour l'utilisateur : élément actif ou activable (le pointeur), adresse de destination, conditions de présentation de la ressource liée.

2° On entend par hyperlien profond, le lien qui ne pointe pas vers le point d'entrée désigné d'un site internet mais directement sur une page ou une ressource précise de celui-ci.

3° On entend par hyperimage, un hyperlien dont le pointeur est constitué d'images. En l'espèce, les images constituant les hyperimages insérées sur le site du MCC sont des captures d'écran du ou des site(s) du partenaire.



## **Article 2 - Objet du partenariat**

Des hyperliens (hypertextes et hyperimages) sont mis en place sur le site « [histoiredesarts.culture.fr](http://histoiredesarts.culture.fr) » en vue d'en valoriser les contenus et d'en créer une plus large exposition en valorisant globalement l'offre culturelle qu'il représente en matière de ressources numériques disponibles pour l'enseignement de l'histoire des arts.

## **Chapitre 2 – mise en place des hyperliens**

### **Article 1- Responsabilité du contenu informationnel**

1° Les hyperliens mis en place pointent vers le site du partenaire. Le MCC décline toute responsabilité quant au contenu du site du partenaire et quant aux dommages physiques ou moraux qu'il pourrait provoquer. Le fait de proposer des hyperliens profonds ou non n'engendre aucune obligation de quelque nature que ce soit à la charge du MCC, qui ne dispose d'aucun moyen de contrôle et de surveillance du site du partenaire ainsi que de ses évolutions et mises à jour.

2° En cas de litige, le MCC ne pourra se voir reprocher le non retrait des hyperliens pointant vers le ou les sites à l'origine dudit litige si le partenaire n'en a pas informé, suite à une décision judiciaire, dans un délai raisonnable le MCC.

3° Le partenaire s'engage à maintenir les liens existants ou à signaler au MCC tout changement d'URL qui interviendrait.

### **Article 2 - Garantie**

Le partenaire garantit qu'il dispose de l'ensemble des droits nécessaires pour conclure la présente convention.

**Fait à Briançon  
en 4 exemplaires originaux, le**

**Signature** (nom et prénom en toutes lettres, qualité)

Pour le Ministère de la culture  
et de la communication,  
Le Secrétaire général

Pour la Ville de Briançon,  
Le Maire

Gérard FROMM